

Les barèmes de dépenses sont les suivants :

Déjeuner	10,15 \$
Dîner	22,65 \$
Souper	28,00 \$
Coucher (maximum avec pièce justificative)	143,10 \$
(sans pièce justificative)	35,00 \$
Stationnement et taxi	sur production de pièce
Kilométrage	0,51 \$
Kilométrage (voiture hybride)	0,52 \$

**FRAIS DE GARDE**

Nombre d'enfants	1	2	3	+ de 3 enfants
Avant-midi	11,30 \$	17,00 \$	22,40 \$	5,85 \$
Après-midi	11,30 \$	17,00 \$	22,40 \$	5,85 \$
Soirée – pour le travail après 18 h	17,20 \$	22,40 \$	27,80 \$	5,85 \$
Nuit – pour le travail après 24 h	22,70 \$	33,45 \$	46,65 \$	5,85 \$

En outre, pour la période du souper, les frais encourus pour la garde ou les retards à la garderie donnent droit à une compensation de 11,30 \$ pour 1 enfant et de 5,85 \$ additionnels pour chaque enfant.

**P.S. Les frais de garderie ne sont pas payables aux conjoint-es.**